

# INTERPROFESSION DU LAIT

## BO MILCH - IP LAIT - IP LATTE

---

### Mémento

## Aperçu de la publication des prix sur le marché suisse du lait

Il existe plusieurs publications du prix du lait en Suisse basées sur des calculs et des recensements différents. Les prix publiés concernent divers échelons de l'achat de lait et donnent un aperçu de l'évolution du marché suisse du lait. Le présent mémento présente les trois principales publications.

### Observation du marché du lait du secteur Analyses du marché de l'OFAG

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) publie les **prix du lait à la production départ ferme** (principalement) ou départ centre collecteur. Ce prix du lait est établi sur la base d'un échantillon représentatif et pondéré selon les quantités de lait effectivement recensées. Il vaut pour toute la Suisse et cinq grandes régions. Les prix des laits A, B et C ainsi que du lait de fromagerie artisanale et du lait bio sont également publiés. La publication intervient environ 35 jours après le mois considéré sur le site Internet de l'OFAG. Les prix à la production sont recensés mensuellement auprès d'acheteurs au premier échelon (organisations de producteurs (OP), organisations de producteurs-utilisateurs (OPU), fromageries et entreprises industrielles avec fournisseurs directs). Ce système est basé sur l'auto-déclaration des prix par les acheteurs de lait. Seuls les prix des fournisseurs directs sont pris en compte à l'échelon des transformateurs. Près de 70 % du lait cru commercialisé en Suisse sont ainsi couverts. La méthode garantit la représentativité de l'évolution des indices et des prix publiés. Les éléments principaux de la publication se laissent résumer comme suit :

- Prix moyen pondéré du lait à la production pour toute la Suisse ;
- Prix moyen pondéré à la production du lait transformé en fromage (transformation artisanale), du lait de centrale et du lait bio départ ferme (principalement) ou départ centre collecteur auprès de l'acheteur au premier échelon ;
- Prix moyen pondéré à la production du lait de centrale par segment (A, B, C) ;
- Publication mensuelle des prix sur la base des annonces des acheteurs de lait au premier échelon ;
- Publication sur <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/markt/marktbeobachtung/milch.html>.

### Surveillance du prix du lait de la FPSL

Comme l'OFAG, la Fédération des producteurs suisses de lait PSL publie mensuellement le **prix à la production départ ferme** dans le cadre de sa surveillance du prix du lait. Contrairement à l'OFAG, les prix sont indiqués par acheteur (organisation de négoce et transformateur). Seuls les prix des fournisseurs directs sont néanmoins recensés. La publication différencie aussi entre le lait de centrale, le lait bio et le lait transformé artisanalement en fromage. Les prix du lait de centrale sont autant que possible présentés par acheteur et par segment. Les prix sont annoncés mensuellement par environ 300 producteurs de lait et publiés dans un délai d'environ 55 jours. Malgré le nombre relativement faible d'annonceurs, les prix du lait de centrale sont présentés de manière similaire. Ils sont publiés sous forme standardisée (quantité annuelle de lait : 180 000 kg ; teneurs : 4 % de graisse et 3.3 % de

protéines). Les producteurs qui annoncent les prix représentent moins de 5 % de la quantité de lait suisse et les prix ne sont pas mis en valeur par région. Les principaux éléments de la publication en résumé :

- Prix du lait à la production départ ferme par acheteur (lait de centrale), variété de fromage (lait de fromagerie) et type de lait (conventionnel et bio) ;
- Prix par mode de transformation et quantité livrée ;
- Publication mensuelle sur la base de décomptes de la paie du lait ;
- Publication disponible sur <https://www.swissmilk.ch/fr/producteurs-de-lait/marche-du-lait/evolution-du-marche/comparatif-des-prix/prix-du-lait/>.

### **Publication des prix indicatifs de l'IP Lait**

Les prix indicatifs de l'Interprofession du lait (IP Lait) constituent une base de décision pour la négociation des prix entre les partenaires du marché et valent uniquement pour le lait de centrale. Ils ne correspondent donc pas aux prix réalisés, mais sont des **prix franco rampe du transformateur**. Des prix indicatifs sont définis pour les trois segments A, B et C. Le prix moyen du lait effectivement payé par les transformateurs ou les organisations de négoce dépend fortement du portefeuille de produits, à savoir des produits laitiers fabriqués dans les différents segments. Le prix indicatif du lait A est fixé chaque trimestre sur la base de l'indice du lait de centrale (OFAG) et de l'estimation de l'évolution du marché effectuée par le comité de l'IP Lait. Le prix indicatif du lait B correspond à la valeur d'un kg de lait transformé en poudre de lait écrémé pour le marché mondial et en beurre pour le marché indigène. Enfin, le prix indicatif du lait C correspond à la valeur d'un kg de lait transformé en poudre de lait écrémé et en beurre pour le marché mondial. Les principaux éléments de la publication sont les suivants :

- Prix indicatifs comme base de décision pour la négociation du prix du lait de centrale ;
- Publication du prix indicatif du lait A chaque trimestre et des prix indicatifs pour les segments B et C chaque mois ;
- Prix valables franco rampe sans TVA ;
- Fixation du prix indicatif du lait A par le comité de l'IP Lait ;
- Publication sur <http://www.ip-lait.ch/fr/prix-indicatifs.html>.

**Schéma montrant la différence entre les prix indicatifs de l'IP Lait et le prix à la production effectivement versé (page 3) :** Le graphique montre la différence entre les prix indicatifs de l'IP Lait et le prix moyen pondéré du lait de centrale conventionnel calculé et publié par l'OFAG sur la base des annonces des acheteurs de lait. Nous avons utilisé les prix de septembre 2017 à titre d'exemple. Le prix indicatif du lait A de l'IP Lait s'élevait à 65 ct., le prix indicatif du lait B à 47.5 ct. et le prix indicatif du lait C à 37.7 ct. Après la déduction des frais de transport, le décompte de la taxe sur la valeur ajoutée et les suppléments et déductions, le prix moyen à la production du lait de centrale atteignait 62.12 ct. dans le segment A, 44.24 ct. dans le segment B et 36.19 ct. dans le segment C (recensement réalisé par l'OFAG : prix à la production du lait de centrale selon la segmentation (A, B, C)). En tenant compte de la répartition moyenne de la quantité de lait dans les trois segments, le prix moyen du lait de centrale conventionnel réalisé s'élevait à 58.64 ct.

## Schéma : Prix indicatif de l'IP Lait et prix moyen à la production réalisé (prix de l'OFAG)

<i>Exemple septembre 2017</i>		<b>Lait A</b>	<b>Lait B</b>	<b>Lait C</b>
<b>Prix indicatif de l'IP Lait</b> (4% de graisse, 3.3% de protéines, <u>franco rampe du transformateur</u> , sans TVA)		65.0 ct.	47.5 ct.	37.7 ct.
	- Frais de transport + TVA 2.5%	- 3.6 ct. + 1.6 ct.	- 3.6 ct. + 1.2 ct.	- 3.6 ct. + 0.9 ct.
<b>Prix à la production théorique</b> (4% de graisse, 3.3% de protéines, <u>départ ferme</u> , TVA incluse)		63.0 ct.	45.1 ct.	35.0 ct.
	+/- suppléments/déductions saisonniers (neutres sur l'année) +/- suppléments/déductions pour qualité, teneurs, quantités, réfrigération, etc. - Déductions liées au marché (p. ex. manque de moyens de la loi chocolatière pour le lait A)			
<b>Prix à la production réalisé</b> ( <u>départ ferme</u> , TVA incluse)		62.12 ct.	44.24 ct.	36.19 ct.
	... part A en %		... part B en %	...part C en %
<b>Prix moyen du lait de centrale conventionnel réalisé</b> ( <u>départ ferme</u> , TVA incluse) <b>58.64 ct.</b>				

### Conclusions concernant les diverses publications des prix

- Les valeurs absolues (prix) des systèmes de recensement de l'OFAG et de la FPSL ne peuvent pas être comparées. Les systèmes permettent en revanche une comparaison de l'évolution des prix.
- La représentativité et la pondération des prix sont mieux prises en compte dans l'observation du marché du lait de l'OFAG.
- La surveillance du prix du lait de la FPSL permet aux producteurs de comparer les prix versés par les différents acheteurs (premier échelon) et pour les différentes variétés de fromage.
- Les prix indicatifs de l'IP Lait valent à la rampe du transformateur sans suppléments et déductions et ne correspondent pas aux prix versés aux producteurs. Ils ne peuvent donc pas être comparés directement avec les prix à la production recensés par l'OFAG ou la FPSL.
- En raison de la méthode choisie, le prix du lait de l'OFAG constitue le prix de référence pour les prix à la production départ ferme réalisés en Suisse.

## Termes importants concernant le marché suisse du lait

<b>Lait de fromagerie</b>	Lait destiné à la fabrication artisanale de fromage, pour lequel est dirigé le supplément de non-ensilage
<b>Lait de centrale</b>	Lait utilisé dans de grandes usines de transformation et produit généralement avec du fourrage ensilé
<b>Segmentation du marché du lait</b>	Répartition par groupes de produits A, B et C selon le règlement de l'IP Lait ( <a href="http://www.ip-lait.ch/fr/reglements-de-l-ip-lait.html">http://www.ip-lait.ch/fr/reglements-de-l-ip-lait.html</a> )
<b>Segment A</b>	Produits laitiers à forte valeur ajoutée (protégés par des droits de douane ou soutenus par des contributions)
<b>Segment B</b>	Produits laitiers à valeur ajoutée limitée ou soumis à forte concurrence (sans protection et sans soutien), à l'exception du lait d'industrie transformé en fromages destinés à l'exportation
<b>Segment C</b>	Produits de régulation et de désengorgement ne bénéficiant d'aucun soutien
<b>Fournisseur direct</b>	Producteur vendant son lait au transformateur (fromagerie ou industrie) sans intermédiaire
<b>Acheteur au premier échelon</b>	Intervenant achetant le lait auprès du producteur
<b>Acheteur au deuxième échelon</b>	Intervenant achetant le lait auprès d'une fromagerie, d'une organisation de négoce ou d'un transformateur
<b>Prix du lait départ ferme</b>	Prix du lait pris en charge chez le producteur en tenant compte des frais de transport (du point de vue du transformateur)
<b>Prix du lait départ centre collecteur</b>	Prix du lait pris en charge dans un centre collectant le lait de plusieurs producteurs afin que l'acheteur puisse charger une plus grande quantité
<b>Prix du lait franco rampe</b>	Prix du lait sur le site du transformateur sans prise en compte des frais de transport (du point de vue du transformateur)
<b>Suppléments et déductions</b>	Différents suppléments ou déductions sont facturés au producteur en fonction de la saison, de la qualité et des teneurs du lait ainsi que de la quantité livrée
<b>Teneur</b>	Part de graisse et de protéines dans le lait ; la teneur standard est de 4 % de graisse et de 3.3 % de protéines
<b>Prix du lait à la production</b>	Prix moyen du lait départ ferme versé au producteur après les suppléments et les déductions
<b>OPU</b>	Organisation de producteurs-utilisateurs : gestion des quantités et vente par une seule centrale laitière (lien commercial producteur – transformateur)
<b>OP (organisation de négoce)</b>	Organisation de producteurs : gestion des quantités et vente à plusieurs centrales laitières par l'organisation (lien commercial producteur – OP – transformateur)

Interprofession du lait, Weststrasse 10, 3000 Berne 6

Tél. : 031 381 71 11 ; fax : 031 381 71 12

Courriel : [info@ip-lait.ch](mailto:info@ip-lait.ch)

Internet : [www.ip-lait.ch](http://www.ip-lait.ch)